



## **Contribution FSU Pays de la Loire pour la SREFOP 2023-2028**

Les crises que nous traversons au moment où vont se décider les orientations de la nouvelle SREFOP nous invitent à bien mesurer les enjeux auxquels doit répondre, au moins pour partie, la formation des citoyen-es.

La crise énergétique avec la flambée des prix des carburants, du gaz, de l'électricité met en évidence les questions d'autonomie énergétique, de développement des énergies renouvelables, mais aussi des questions sensibles autour des modes de transport, notamment dans les territoires ruraux.

Les successions de périodes de sécheresse, annoncées par le GIEC et vécues « pour de vrai » durant tout l'été 2022 suggèrent l'urgence d'une révision de nos modes de production et de consommation d'eau comme celle d'une remise en cause du modèle agricole productiviste.

La période est marquée également, et la région des Pays de la Loire n'est pas épargnée, par une crise générale et inédite des recrutements. Dans le secteur public, on peine de plus en plus à recruter des enseignants, des soignants, des secrétaires de mairie... Dans le privé, tous les secteurs d'activité sont touchés par la pénurie de main d'œuvre et nombre d'entreprises sont en difficulté devant ce phénomène. L'agriculture, secteur important en Pays de la Loire, doit faire face au renouvellement des générations, avec des perspectives plutôt défavorables à l'élevage.

La démographie avec le vieillissement de la population constitue un autre défi à relever pour les toutes prochaines années.

Devant de tels enjeux, la FSU Pays de La Loire veut souligner combien la formation est un levier essentiel et considère que la SREFOP, dans le cadre qui est le sien, doit contribuer à faire de la formation professionnelle un véritable outil au service des transitions à conduire et de l'intérêt général.

Pour la FSU, la formation professionnelle initiale doit d'abord être envisagée comme un investissement pour la jeunesse et la nation. C'est pourquoi, elle mérite une toute autre approche que celle bien trop réductrice et illusoire de l'adéquation formation-emploi, ou de la seule promotion de l'apprentissage abusivement qualifiée de « voie d'excellence », avec la Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel et à coup de milliards

d'argent public.

Pour la FSU, l'offre de formation professionnelle doit bien sûr intégrer les demandes des entreprises et de leurs salarié-es mais elle doit aussi, répondre à la fois à la demande sociale, aux enjeux climatiques, des dépendances ( énergie, alimentation...) et aux nécessaires relocalisation et réindustrialisation du pays.

Envisager ainsi la réflexion autour d'une offre de formation professionnelle ambitieuse suppose une remise en cause de la méthode jusqu'ici pratiquée par les services de la Région et de l'Etat, pour lui substituer une véritable concertation de tous les acteurs de la formation.

### Pour la FSU : la voie professionnelle sous statut scolaire public doit être renforcée

Pour la FSU, la Région doit se donner comme objectif d'accorder la priorité au secteur public dans le choix des ouvertures de formations, ce qui exclut de fait, la notion de complémentarité affichée comme objectif dans les dernières notes de cadrage Etat-Région. La FSU rappelle que les enseignements professionnels public et privé ne sont pas complémentaires mais concurrents.

La Région doit avoir l'ambition d'offrir à chaque jeune la possibilité de suivre la formation de son choix sur le territoire, et pas seulement une formation en adéquation avec les besoins immédiats des entreprises et du bassin d'emploi, en maintenant une offre de formation initiale variée (Bac Pro et CAP) dans les LP car l'apprentissage n'est pas la solution pour nombre de jeunes. En effet, l'apprentissage trie les jeunes à l'entrée, les jeunes aux résultats les moins fragiles et au comportement le plus adapté sont les seuls recrutés. Malgré cela, le taux de rupture de contrats est énorme : seuls 60% des entrants en apprentissage sont pris en compte dans les chiffres présentés par le gouvernement en termes d'employabilité. De plus, l'apprentissage choisit ses filières, il est surtout présent dans celles avec un taux d'insertion correcte à la base. L'apprentissage se développe surtout post bac (sur les 835 000 apprentis en 2021, 596 000 étaient des étudiant.es post-bac).

Le diplôme constitue toujours un rempart contre les risques du chômage, c'est pourquoi il faut maintenir des formations exigeantes et diplômantes dans les LP. Un diplôme avec des grilles nationales pour garantir l'égalité entre tous les jeunes du territoire.

Cet objectif permettra de lutter contre toute assignation à résidence géographique et sociale pour les jeunes ligériens.

Pour renforcer la place de la formation professionnelle sous statut scolaire, en redonnant du temps d'enseignement aux jeunes, la FSU demande l'abrogation de la Loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel et le retour à des horaires disciplinaires en cohérence avec les exigences qui sont celles de la « construction » du professionnel comme du citoyen de demain.

Parce que le temps long d'apprentissage est une nécessité pour nombre de jeunes, la FSU demande que la durée des parcours de formation professionnelle soit augmentée :

CAP en 3 ans et bac professionnel en 4 ans sans allonger le temps des PFMP

Par ailleurs, la FSU s'oppose au principe même du mixage des publics et des parcours non choisis qui constituent une aberration pédagogique

Il est indispensable de prendre en compte la faible mobilité des jeunes de la voie professionnelle et donc de proposer (pour les diplômes de niveau 3 et 4-CAP et BAC PRO) une carte des formations développée dans chaque département dans les lycées professionnels (dont agricoles) publics, au risque de voir des jeunes de notre région renoncer à des formations compte tenu de la nécessité de se déplacer dans d'autres départements de la région pour se former.

Pour la FSU, un besoin urgent de soutenir les lycées agricoles publics

Au regard des enjeux alimentaires, environnementaux, de dynamisme des territoires ruraux, une politique ambitieuse d'ouverture de classes, d'options doit se mettre en place en région Pays de la Loire. Alors que des besoins réels et sérieux se font jour depuis plus de 10 ans concernant le renouvellement des générations d'agriculteurs partant à la retraite, il n'est pas acceptable qu'il faille attendre plus de 5 ans pour ouvrir une filière conduite et gestion de l'entreprise agricole dans le département de Loire Atlantique.

Le déséquilibre public/privé en ce qui concerne les formations professionnelles sous tutelle du Ministère de l'Agriculture n'est plus acceptable. En région Pays de la Loire moins de 20% des élèves de ces formations sont scolarisés dans l'enseignement public. Le schéma régional doit participer à réduire fortement ce déséquilibre non constitutionnel. Ainsi nombre de familles, pour de nombreuses formations réalisées en lycée agricole sont contraintes de choisir l'enseignement privé car la formation dans le public n'existe ni dans leur bassin de vie, ni dans leur département. Ainsi la formation BAC PRO SAPAT, n'existe pas en Mayenne ou en Loire Atlantique dans l'enseignement agricole public.

Pour conforter ces formations agricoles publiques, le Conseil régional doit prendre toute sa part dans la dimension pédagogique des ateliers technologiques (exploitations agricoles, halles agro-alimentaires, atelier technologique hippique). Ce schéma régional doit s'appuyer sur un soutien dynamique à ces outils indispensables à la formation professionnelle agricole de notre région.

Pour la FSU, l'orientation est un métier

Depuis 2018 et la Loi LCAP du 5 décembre 2018, dite "avenir professionnel", la compétence de l'information sur les métiers à destination du public de la formation initiale (élèves et étudiant.es) a été attribuée aux régions, aboutissant notamment au démantèlement de la DRONISEP à l'expertise pourtant reconnue en la matière et au partage de cette compétence avec l'Education Nationale, mesures auxquelles la FSU s'est opposée et continue à s'opposer.

Où en sommes-nous de cette compétence partagée ? Quatre ans après, cette

construction d'une compétence partagée est pour le moins laborieuse, l'articulation entre la Région et l'Education nationale étant insuffisante. Depuis deux ans, les brochures à destination du public scolaire ne sont pas au point. Les seuls documents existants sont très généraux, ne répondent pas aux attentes et ne sont pas à la hauteur des précédentes brochures éditées par l'ONISEP qui disposait de la compétence et de l'expertise en ce domaine. L'absence de ces outils n'a fait que renforcer les inégalités déjà existantes pour les élèves et leurs familles, l'accès à l'information se trouvant empêché.

La désignation de "référent.es orientation" départementaux pourrait constituer une amélioration. Or, certain.es de ces référent.es ont un discours variable selon le public auquel elles et ils s'adressent (personnels des CIO, personnels des établissements scolaires notamment).

Le partage d'une compétence nécessite une construction qui doit se faire sur des bases respectueuses des espaces de chacun. La compétence attribuée, en 2018, à la Région est celle de l'information sur les métiers, et non celle de l'orientation des élèves, pour laquelle l'Education Nationale dispose de Psy-EN formé.es et qualifié.es et de lieux : les Centres d'Information et d'Orientation. Le public scolaire a des spécificités qui ne sont pas les mêmes que le public adulte et ne peut donc être pris en charge dans un service qui accueillerait tout type d'utilisateur.

#### Pour la FSU : une autre méthode de pilotage de la carte des formations est indispensable

Les procédures d'analyse des besoins de formation professionnelle, de dialogue et de concertation entre les services compétents de la Région et de l'Etat et les établissements et leur représentants méritent d'être profondément modifiées dans le sens d'une plus grande écoute et prise en considération des projets des équipes éducatives.

Dans cet esprit, la FSU souhaite vivement que la note de cadrage, co-signée par la Région, le Rectorat et la DRAAF et fixant annuellement les axes politiques retenus pour l'élaboration de la carte des formations professionnelles, soit un objet de débat dans les instances régionales que sont le CAEN, le CREA et le CREFOP.

La concertation, pour être réelle, suppose de réels temps d'échanges sur le contenu des projets d'ouverture de classes ou de filières de la formation professionnelle. Contrairement à la pratique en cours, la Région doit permettre les échanges nécessaires autour de chacun des projets d'évolution de l'offre de formation en amont des instances consultatives régionales. A cet effet, une commission spécifique pourrait utilement être constituée en y associant les représentants des personnels. La FSU suggère que soit étudiée la possibilité d'une représentation des lycéens-ens professionnels au sein de cette commission, comme au sein du CREFOP plénier.

C'est dans le cadre de ces échanges que doivent être connus les critères de choix des projets et les motivations justifiant les refus.